## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. THIERRY SANTELLI

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET: Soutien au mouvement sportif - Aide à l'équipement des associations sportives - 3ème répartition 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, des subventions d'investissement pour un montant total de 184 469 € à des associations sportives conformément aux tableaux joints au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €et pour les projets spécifiques le justifiant, la convention type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué dans le document figurant en annexe du rapport.

La dépense globale correspondante, soit 184 469 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

## ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée

Certifié transmis à la Préfecture le 18 Septembre 2018